

Procédure en cas de cyclone ou/et de pluies

Actualisée en octobre 2025

La période cyclonique débute en novembre et se termine officiellement en mars.

En cas d'alerte, d'avis de fermeture ou d'évacuation, l'Ecole communique dans la mesure du possible via le site de l'Ecole, la page Facebook et par envoi de courriels aux familles.

Toutefois, chacun est invité à se tenir informé par les moyens qu'il a à sa disposition.

Vous trouverez ci-dessous quelques numéros utiles :

Numéro de l'Ambassade de France à Maurice	202 01 00
Pompiers	115
Samu (hôpital public)	114
Ambulance Fortis Darné	118
C-Care Clinic - Tamarin	484 06 00
Nova Life - Tamarin	460 19 00
Wellkin Hospital by C-Care	605 10 00
Renseignements	150 ou 152

En cas de cyclone :



ZOOM SUR LE NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Classe I
Avertissement de cyclone de classe I : émis pas moins de 36 heures ni plus de 48 heures avant l'apparition de rafales de 120 kilomètres à l'heure.

Classe II
Avertissement de cyclone de classe II : émis afin de permettre, dans la mesure du possible, 12 heures de lumière du jour avant l'apparition de rafales de 120 kilomètres par heure.

Classe III
Avertissement de cyclone de classe III : émis afin de permettre, dans la mesure du possible, six heures de lumière du jour avant l'apparition de rafales de 120 kilomètres par heure.

Classe IV
Avertissement de cyclone de classe IV : lorsque des rafales de 120 kilomètres à l'heure sont enregistrées à certains endroits et devraient se poursuivre.

Bulletin de sécurité
Émis à la suite de l'émission d'un avertissement de cyclone de classe III ou d'un avertissement de cyclone de classe IV et d'observations subséquentes indiquant que le risque de rafales cycloniques de 120 kilomètres à l'heure s'est atténué et que le cyclone s'éloigne. Il vise à informer le public de l'existence de conditions météorologiques extrêmes associées au cyclone et d'autres risques environnementaux.

Bulletin de fin d'alerte
Émis après consultation et après avis du National Crisis Committee à l'effet que les risques extérieurs ont considérablement diminué.

Concernant les écoles mauriciennes dont l'Ecole Paul et Virginie fait partie :

Alerte de classe 1 :

Les élèves et tous les personnels se rendent à l'école sauf si un communiqué des autorités mauriciennes a été émis stipulant le contraire.

Alerte de classe 2 :

Si l'alerte est émise avant le début des cours, seuls les personnels administratifs et les personnels techniques et d'entretien se rendent à l'école pour effectuer la mise en sécurité des bâtiments.

Si l'alerte est émise pendant les heures scolaires, les parents seront informés par l'Ecole par courriel et via la page Facebook qu'ils doivent récupérer leur enfant dans les plus brefs délais selon les règles définies dans la procédure d'évacuation des élèves en cours de journée ci-dessous.

Alerte de classe 3 ou plus : L'Ecole est fermée pour tous. Chaque personne a trois heures pour se mettre à l'abri. En cas de déplacement d'urgence (médicale), veuillez appeler la police qui vous conseillera.

ÉCOLE MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE PAUL ET VIRGINIE

Route Royale, Tamarin I Île Maurice I Tel: (+230) 483 49 63 I Fax: (+230) 483 56 38
Email: direction@ecolepaulsetvirginie.com
Site Web: www.ecolepaulsetvirginie.com

En cas de pluies :

La mesure d'alerte « fortes pluies » ne signifie pas systématiquement une fermeture de l'Ecole. La fermeture pourra être décidée par les autorités locales.

Elle peut se transformer en alerte « pluies torrentielles » qui, à l'inverse, impose une fermeture des établissements scolaires mauriciens (dont l'Ecole Paul et Virginie).

Procédure d'évacuation des élèves en cours de journée :

Procédure qui peut être décidée par les autorités locales ou par l'EPV

Dans le cas d'une récupération des élèves en cours de journée de classe (cyclone ou pluies) :

- Les élèves sont mis à l'abri dans des salles de l'établissement en attendant d'être récupérés.
- Des messages sur la page Facebook et par courriel seront adressés aux parents, les invitant à venir chercher leurs enfants en classe, y compris les élèves de l'élémentaire.
- L'école sera fermée quand tous les élèves auront été récupérés.

En cas d'évacuation de l'école en cours de journée, seuls les responsables légaux ou les personnes autorisées à récupérer l'élève (noms communiqués par les responsables légaux) seront autorisés à récupérer l'enfant.

En cas de situation d'urgence, la situation est gérée au sein de l'école Paul et Virginie par la cellule de crise pilotée par la cheffe d'établissement, Sandra RABIER ou son adjointe, Maryvonne LENAIN.

Pour le bien de tous, en cas d'urgence, nous comptons sur chacun pour laisser les lignes téléphoniques disponibles au maximum.

ÉCOLE MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE PAUL ET VIRGINIE

Route Royale, Tamarin Île Maurice | Tel: (+230) 483 49 63 | Fax: (+230) 483 56 38
Email: direction@ecolepauletvirginie.com
Site Web: www.ecolepauletvirginie.com



ÉTABLISSEMENT
PARTENAIRE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



ÉCOLE MATERNELLE et ÉLÉMENTAIRE PAUL ET VIRGINIE

Route Royale, Tamarin I Île Maurice I Tel: (+230) 483 49 63 I Fax: (+230) 483 56 38
Email: direction@ecolepauletvirginie.com
Site Web: www.ecolepauletvirginie.com